



Numéro 124 - Novembre 2007

LE THÈME CENTRAL DE CE NUMÉRO

- Le changement climatique et la promotion des plantations

NOTRE OPINION

- La 13e manche du jeu climatique se jouera à Bali

DES DÉSERTS VERTS EN CHANTIER

- Politiques et institutions qui encouragent la monoculture d'arbres

COUP D'OEIL SUR LA SITUATION DANS LES RÉGIONS

- Les géants de la pâte anéantissent le peuple, la culture et l'environnement dans le Sud du Brésil
- Indonésie: la politique gouvernementale en matière d'huile de palme
- Laos : la promotion des plantations d'arbres
- Cameroun : moyens étatiques pour la promotion des plantations de palmier à huile
- Colombie : la forêt doit disparaître, c'est la loi qui le dit
- Australie : les nombreux subsides dont bénéficie Gunns en Tasmanie

LE THEME CENTRAL DE CE NUMERO : le changement climatique et la promotion des plantations

Non seulement le changement climatique est déjà là, bouleversant la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes, mais il va s'aggraver, à moins que l'on prenne d'urgence les mesures nécessaires pour résoudre ce problème. Les phénomènes qu'il provoque, ouragans, températures extrêmes, inondations, sécheresses et montée du niveau de la mer, vont affecter de plus en plus de personnes, dont des millions seront forcées d'émigrer et deviendront des réfugiés de l'environnement.

Devant un panorama aussi dramatique, les gouvernements ont pourtant refusé à ce jour de s'attaquer au problème véritable – les émissions de gaz des combustibles fossiles – et centré leur attention sur des solutions fausses et bon marché. Beaucoup de ces « solutions » impliquent l'expansion des plantations d'arbres, que ce soit comme puits de carbone, comme sources de biodiesel (palmier à huile) ou pour la production d'éthanol de cellulose (eucalyptus, peupliers, saules, etc.). L'industrie biotechnologique a contribué elle aussi à ces plans, avec des recherches sur des arbres génétiquement modifiés capables d'emmagasiner davantage de carbone (avec plus de lignine) ou de produire davantage d'éthanol (avec plus de cellulose).

Pour contrecarrer efficacement ces politiques, il est important de connaître les moyens que les gouvernements mettent en œuvre pour promouvoir les plantations d'arbres, et ceux dont se servent les populations et les organisations locales pour s'y opposer. Nous espérons que les informations contenues dans le présent numéro du bulletin seront utiles à cette fin.

[index](#)

NOTRE OPINION

– La 13e manche du jeu climatique se jouera à Bali

En 1992, les gouvernements ont reconnu que le changement climatique était une réalité et qu'il fallait faire quelque chose pour éviter une catastrophe de grandes proportions. Ainsi, ils ont signé et ratifié la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Quinze années sont passées ; à présent, la Conférence des Parties à la Convention se réunira pour la treizième fois à Bali, en Indonésie, du 3 au 14 décembre 2007.

Qu'a-t-elle réussi à accomplir, cette convention créée pour résoudre le problème du climat ? Les grands pollueurs ont-ils réduit leurs émissions ? Le communiqué de presse distribué à l'occasion par le secrétariat de la Convention répond sans ambiguïté aux deux questions :

« D'après les renseignements reçus par le secrétariat de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les émissions totales de gaz à effet de serre de 40 pays industrialisés ont atteint des niveaux record en 2005, ce qui confirme la tendance à la hausse de l'année précédente. »

Cela veut dire que les pays qui portent la plupart de la responsabilité d'avoir détruit le climat de la Terre continuent sur la même voie. Malgré cela, ils se rendront une fois de plus à la Convention sur le changement climatique et feront de nouvelles propositions... visant à ne pas toucher au déroulement habituel des affaires.

Les affaires : voilà le mot qui décrit le mieux cette Convention. Il ne s'agit que d'économiser ou de gagner de l'argent. Pour paraphraser l'ancien président Clinton pendant sa campagne présidentielle de 1992, ce n'est pas le climat qui compte : c'est l'économie, idiot !

Là encore, le communiqué du secrétariat de la Convention apporte des preuves de ce qui précède : « Le Protocole de Kyoto a engendré un marché international d'émissions qui, en 2006, a atteint 30 milliards de dollars. La plupart de ces échanges ont eu lieu dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émission (ETS). L'ETS sera associé l'année prochaine aux échanges commerciaux dans le cadre du Protocole de Kyoto. Le MDP du protocole bénéficie déjà d'une croissance rapide ».

C'est l'accès à ces milliards de dollars – et non le climat – qui compte. De nouveaux plans astucieux sont inventés sans cesse, sous le couvert d'acronymes obscurs que le grand public n'est pas en mesure de déchiffrer : MDP, JI, PCF et tant d'autres. À Bali, il y aura des discussions autour de deux autres : RED et REDD, qui correspondent respectivement à « réduction des émissions du déboisement » et à « réduction des émissions du déboisement et de la dégradation des forêts ».

Le jeu du RED et du REDD sera lancé à Bali. Les joueurs des gouvernements du Sud, qui détruisent activement les forêts de leurs pays et libèrent ainsi d'énormes volumes de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, vont déclarer qu'ils ont besoin d'être « compensés » pour pouvoir conserver les forêts et le carbone qu'elles contiennent. Les joueurs des gouvernements du Nord, qui contribuent activement à la destruction de ces mêmes forêts par le biais des investissements et du commerce, vont déclarer qu'ils paieront volontiers, si les énormes volumes de dioxyde de carbone qu'ils libèrent dans l'atmosphère sont « compensés » au moyen d'échanges de permis.

Bien entendu, il faut conserver ces forêts, mais ce n'est pas uniquement parce qu'elles ont la capacité de stocker du carbone. Parmi bien d'autres raisons, il faut le faire parce qu'elles contribuent à la régulation du cycle de l'eau et qu'elles contiennent la plupart de la diversité biologique terrestre. Aussi, et surtout, parce qu'elles sont le foyer de peuples et de cultures innombrables qui en sont tributaires. À cet égard, il faudrait rappeler aux gouvernements du

Sud que la conservation des forêts est une obligation qu'ils ont vis-à-vis de leur propre population, et non un produit commercial à négocier. De la même manière, le monde entier devrait rappeler aux gouvernements du Nord que les émissions découlant de leur utilisation de combustibles fossiles sont en train de détruire le climat de la planète et ne peuvent pas être « compensées » en payant pour la conservation des forêts ou en achetant aux autres des permis d'émission.

Peut-on espérer quelque chose de positif de la réunion de Bali ? Hélas, la réponse à cette question est que nous en doutons fort. Pour aggraver encore les choses, la Banque mondiale profitera de l'occasion pour essayer de vendre son invention la plus récente, le 'Fonds de partenariat pour le carbone forestier', tandis que les courtiers en carbone, les entreprises d'énergie nucléaire, les promoteurs des agrocarburants, les sociétés hydroélectriques, les firmes biotechnologiques et les consultants en tous genres vont essayer de vendre leurs biens et services à l'occasion de cette rencontre qui, aujourd'hui, ressemble davantage à une foire qu'à une convention de l'ONU.

Évidemment, les ONG présentes à Bali pourront limiter un peu les dégâts en contrant les propositions les plus nuisibles des gouvernements, mais leur tâche principale consistera à informer ensuite les gens sur ce que leurs gouvernements NE FONT PAS pour lutter contre le changement climatique. Ce sont les gens – et surtout les groupes les plus vulnérables, comme les femmes, hommes et enfants pauvres – qui vont souffrir le plus et qui, de ce fait, ont le plus besoin d'être bien informés, parce que seuls ceux qui sont informés seront capables de forcer les gouvernements à prendre des mesures réelles avant qu'il ne soit trop tard. Ce n'est pas l'économie qui compte, c'est l'humanité, idiot !

[index](#)

DES DÉSERTS VERTS EN CHANTIER

– Politiques et institutions qui encouragent la monoculture d'arbres

L'expansion actuelle de la monoculture d'arbres n'est pas le fruit du hasard ni l'initiative de quelques gouvernements. Au contraire, c'est le résultat de l'action d'un ensemble d'organismes qui ont décidé de les promouvoir.

Dans les années 1950, la FAO est devenue l'idéologue de la monoculture d'eucalyptus à grande échelle (dans le cadre de sa 'Révolution Verte') dans les pays du Sud, en réponse aux besoins des grandes entreprises industrielles qui étaient en train d'épuiser leurs sources habituelles de matière première.

Au cours des décennies suivantes, d'autres acteurs sont entrés en scène : la Banque mondiale, le FMI, la BID, la Banque asiatique de développement, des institutions des Nations unies concernant les forêts (IPF, IFF, UNFF), des organismes bilatéraux comme GTZ et JICA, des sociétés conseil comme Jaakko Poyry. Ils ont apporté des arguments, des connaissances techniques des recherches et du financement pour convaincre les gouvernements des bontés du modèle, qui s'est affermi de plus en plus à mesure que le marché consommateur, encouragé par l'industrie, devenait plus vorace, jusqu'à atteindre l'énorme expansion actuelle.

Par suite de ces influences extérieures, les gouvernements du Sud ont fini par adopter des politiques d'État favorables aux plantations forestières. Ces politiques, préalablement définies et presque identiques, à quelques différences près, dans la plupart des pays, sont axées sur les marchés d'exportation : l'industrie des cosmétiques et, depuis peu, celle des agrocarburants dans le cas des plantations de palmier à huile ; l'industrie de la pâte et du papier dans le cas des pins et des eucalyptus ; l'industrie automobile dans le cas des plantations d'arbres à caoutchouc.

En fonction de la situation de chaque pays, les politiques étatiques ont adopté des moyens de promotion différents, qui vont des subsides directs et indirects (exonération d'impôts, remboursement partiel des frais de plantation, crédits préférentiels, détaxes à l'importation de machines et véhicules, construction d'infrastructures, égalité d'avantages

pour les investissements étrangers, recherche) aux concessions de terres boisées.

Les subsides directs ont joué un rôle décisif dans des pays comme le Chili et l'Uruguay, tandis que la concession de zones boisées pour l'exploitation commerciale du bois et leur transformation ultérieure en plantations a été le principal moyen de promotion utilisé en Indonésie et en Malaisie/Bornéo.

Parallèlement, les États se sont chargés d'assurer, sans aucun coût pour les entreprises, le contrôle social et, le cas échéant, la répression de l'opposition locale. Dans la plupart des cas, la répression a fait partie de la « promotion », autant pour assurer le déplacement de communautés paysannes et indigènes et le transfert de leurs terres aux entreprises (comme en Indonésie, en Colombie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Swaziland et en Afrique du Sud), dans le cas des concessions, que pour garantir la stabilité de la propriété aux grandes entreprises nationales et étrangères, dans le cas de la vente de terres.

Dans les deux cas, l'État garantit aux entreprises la possession de la terre, en réprimant toute réclamation locale, comme c'est arrivé dans le cas des territoires des Mapuche au Chili, des Tupinikim, Guarrani et Pataxó au Brésil, des communautés d'origine africaine en Colombie, au Brésil et en Équateur, des communautés autochtones du Kalimantan occidental en Indonésie et du Sarawak en Malaisie, des ethnies Lahu, Lisu et Palaung en Thaïlande, et ainsi de suite.

En fait, le développement de l'industrie forestière a souvent eu lieu dans des périodes de dictature militaire, comme on peut voir dans les pays où les plantations sont les plus étendues : l'Indonésie pendant le régime génocide de Suharto, le Chili pendant la dictature de Pinochet, l'Afrique du Sud pendant l'apartheid et le Brésil pendant la dictature militaire.

Comme si les encouragements existants n'étaient pas suffisants, le Protocole de Kyoto, accordé en décembre 1997 dans le cadre de la Convention sur le changement climatique des Nations unies, est devenu un autre moyen important de promouvoir la plantation forestière industrielle, dans la mesure où il permet les pays industrialisés de « compenser » leurs émissions de dioxyde de carbone en établissant des plantations d'arbres dans les pays en développement. Comme signalé dans l'éditorial, le Protocole de Kyoto a permis la création du marché international d'émissions, qui a atteint une valeur de 30 milliards de dollars en 2006. Le commerce de « crédits carbone » est, au bout du compte, un nouveau subside aux plantations d'arbres.

À présent, l'affaire des agrocarburants vient donner un nouveau tour de manivelle à la foresterie industrielle, en créant un nouveau débouché pour le palmier à huile en tant que matière première du biodiesel, et il est prévu qu'elle s'étende à d'autres espèces d'arbres, comme l'eucalyptus, pour produire de l'éthanol de cellulose à partir d'arbres transgéniques.

Pourtant, la promotion des plantations forestières s'est accompagnée de mouvements de résistance qui ont pris des formes diverses, allant des instruments juridiques aux luttes populaires et, parfois, les deux ensemble. Le fait est que les organismes étatiques subissent maintenant des pressions pour qu'ils prennent des mesures pour limiter l'expansion de ces plantations, comme le montrent les exemples suivants.

Au Chili, le parlement vient d'approuver le Projet d'Accord 416, chargeant la Commission des ressources naturelles et de l'environnement d'analyser et de compiler les incidences du modèle forestier sur la société, le travail et l'environnement. Les ministères ont reçu des demandes d'information et diverses personnes ont été appelées à déclarer.

En Équateur, le projet de constitution de la CONAIE (Confédération de nations indigènes de l'Équateur) de l'Assemblée constitutionnelle dit que « l'État aura pour objectif permanent le développement intégral et durable des activités concernant l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture, la pêche, l'artisanat et l'agro-industrie, qui fournissent des

produits de qualité pour le marché intérieur, afin de réaliser la souveraineté alimentaire de la population, laquelle comporte de faire prévaloir la satisfaction des besoins de nutrition sur la production de biocarburants... » ; « le modèle agricole durable implique de préserver et d'enrichir la diversité génétique des cultures, l'interdiction des organismes génétiquement modifiés et de la monoculture et, de manière générale, de toutes les méthodes qui diminuent la diversité génétique » ; « sont proscrits l'accaparement de terres et le latifundium, dont les terres serviront à intégrer le minifundium en unités de production, à encourager la propriété communautaire et l'organisation coopérative ».

En Tasmanie, le Conseil de l'île King a interdit les plantations sur des terres agricoles et éliminé l'afforestation de la liste d'usages agricoles acceptables (voir le bulletin n° 115 du WRM). Il y a eu une mobilisation croissante contre l'entreprise de pâte Gunns, et une grande marche dans la capitale, Hobart, à laquelle ont participé environ 15 000 personnes.

De même, il faut signaler que certaines réglementations en vigueur ont freiné l'expansion incontrôlée des plantations forestières en régime de monoculture : la Loi nationale de l'Eau, en Afrique du Sud (n° 34, 1998), qui reconnaît que les plantations d'arbres peuvent réduire le débit des fleuves et qui fixe des limites à leur expansion.

Nous présentons ci-dessous, à titre d'exemple, une analyse plus détaillée de la situation au Brésil (l'un des pays qui possèdent les plus grandes étendues de plantations). Cette analyse concerne les agents de la promotion de l'afforestation industrielle, le processus d'établissement des plantations, les divers moyens qui ont contribué à façonner la politique étatique. On y décrit également les diverses initiatives populaires grâce auxquelles ont pu se faire entendre les nombreux secteurs qui ont été dépouillés de leurs terres, de leurs moyens de subsistance, de leur culture, leur environnement et leur avenir mais qui, par la lutte organisée, ont réussi à garder l'espoir.

[index](#)

COUP D'OEIL SUR LA SITUATION DANS LES RÉGIONS

– Les géants de la pâte anéantissent le peuple, la culture et l'environnement dans le Sud du Brésil

Avec des discours sur le développement durable et le salut des pauvres derrière lesquels se cache l'idéologie du grand capital, les géants de la pâte avancent sur l'État de Rio Grande do Sul. Avec leur capital, ils financent des campagnes électorales, paient pour une publicité trompeuse et manipulent à leur gré les pouvoirs publics.

Les 'documents d'ajustement de conduite' (TAC) ont pour but de permettre le développement des plantations, sous prétexte d'éviter que les entreprises subissent des pertes économiques. Cela implique le financement de campagnes électorales et le remplacement des directeurs des organismes pour l'environnement, en plus des pressions exercées sur les experts de ces institutions pour accélérer l'obtention des permis environnementaux.

Des chefs d'entreprise sans scrupules déclarent publiquement que les organismes techniques environnementaux doivent obéir aux ordres du gouvernement de l'État, ce qui montre bien qu'il s'agit là de décisions politiques. Les gouvernements fédéral et étatique sont favorables aux plantations. L'orientation politique du gouvernement de Lula consiste à accroître la production de pâte et de biodiesel. Les plantations d'eucalyptus coïncident avec ces deux intérêts et doivent être encouragées à tout prix.

Le rejet d'un document de réglementation

Afin d'analyser l'incidence des plantations d'arbres sur le territoire de l'État, celui-ci a été divisé en zones de plantation, en application des décisions du gouvernement étatique précédent. Il s'agit d'un document (projet de loi 6424/05) qui recueille des lois, des normes et des critères en matière de plantations, où sont identifiées les zones les

plus fragiles et les moins fragiles pour cette activité en tenant compte des aspects écologiques et sociaux.

Dans cette démarcation, l'État a été divisé en 45 Unités de paysage naturel (UPN). À l'intérieur de chaque UPN, la réponse de l'environnement aux plantations d'eucalyptus est partout identique, contrairement à ce qui se passe dans le cas des bassins hydrographiques (comme le signalent certains critiques de la division en zones), qui présentent des caractéristiques très hétérogènes.

Les UPN ont été classées en trois catégories de restriction (haute, moyenne et faible) à la sylviculture. Pour ce faire, on a appliqué des critères tels que l'existence d'Unités de Conservation (fédérales, étatiques ou municipales), la présence d'espèces végétales ou animales menacées d'extinction (dont les derniers fragments de prairie indigène), la disponibilité d'eau et le risque de déficit d'eau en été, la fragilité du sol, une analyse socio-économique, et l'existence de territoires indigènes et quilombolas*.

Suivant ces critères, environ huit millions d'hectares ont été libérés pour des plantations d'arbres, bien plus que le million d'hectares prévu par les entreprises. Malgré cela, autant les entreprises que le gouvernement étatique ont rejeté le document, et plusieurs mécanismes ont été mis en place pour éviter qu'il soit adopté. Tant qu'il n'aura pas été approuvé par l'organisme environnemental compétent (COSEMA) il n'a pas force de loi. Ainsi, ce qui aurait pu être un cadre pour l'État a été laissé de côté grâce à des pressions politiques.

Ces pressions ont provoqué, en quatre mois, l'éloignement de quatre présidents de la Fondation étatique pour la protection de l'environnement naturel (FEPAM), l'organe responsable des autorisations et du remplacement du ministre de l'Environnement. L'élection d'un nouveau ministre – un avocat – semble orientée à exercer des pressions sur le ministère public pour qu'il n'accomplisse pas ses tâches en matière de défense de l'environnement et des droits de la population.

Des audiences publiques frauduleuses

La division en zones aurait dû être soumise aux habitants de chaque UPN au cours d'audiences publiques organisées sur place. Pourtant, ces audiences ont toujours été pleines d'employés des entreprises de pâte qui allaient de l'une à l'autre. La population locale directement affectée par les plantations n'a pas pu connaître le contenu du document, n'ayant pas pu entrer à l'audience parce que toutes les places étaient prises.

On a fixé la date de nouvelles audiences publiques pour considérer les Évaluations d'Impact Environnemental concernant les Rapports d'Impact Environnemental des entreprises Aracruz Celulose, Derflin (Stora Enso) et Votorantim Celulose e Papel, mais tout semble indiquer qu'il va se passer la même chose. Des analyses qui devraient porter sur une décennie au moins (par exemple, les analyses hydrologiques) ont été présentées comme terminées.

L'assouplissement des lois met l'environnement en péril

Les zones frontalières que Stora Enso a acquises illégalement en faisant fi de la législation nationale ont été autorisées pour les plantations de Delfrin, une entreprise qui porte un nom brésilien mais qui fonctionne avec les capitaux de Stora Enso. Il y a eu des tentatives pour que soit modifiée la loi en question.

Un projet de loi visant à assouplir les lois environnementales et proposant des modifications du Code forestier a été présenté au niveau fédéral par le secteur rural fortement intéressé dans les grandes plantations d'eucalyptus, comme un moyen d'éviter que les établissements prévus par la réforme agraire, qu'ils voient comme une menace, puissent avancer.

Le projet de loi 6424/05 est actuellement à l'étude dans la Chambre des Députés. Parmi les changements suggérés figure la plantation d'arbres exotiques dans les 'Réserves Légales'. La législation brésilienne actuelle prévoit que ces

réerves doivent s'étendre sur 80% de l'Amazonie, 35% de la région du Cerrado dans les États qui constituent l'Amazonie Légale, et 20% des autres régions du pays. La Réserve Légale est une zone où il faut maintenir la végétation indigène qui fonctionne comme habitat de la diversité biologique et/ou qui fournit des services environnementaux tels que le stock de produits forestiers, la protection du sol et des réserves d'eau, le contrôle des ravageurs et des incendies et le piégeage du carbone de l'atmosphère. Si ce projet est approuvé, il permettra de faire pénétrer dans l'Amazonie les plantations industrielles de matière première, surtout de palmier à huile, pour la production de biocarburants, et de faire avancer la monoculture de l'eucalyptus dans le reste du Brésil.

Les nouvelles plantations d'eucalyptus qui, au départ, étaient prévues pour la production de pâte et de papier, seront transformées à moyen terme en plantations pour la production de biocarburants. José Goldemberg, chercheur de l'université de Sao Paulo, affirme que la solution à la crise énergétique est d'investir dans la recherche sur les carburants fabriqués à partir de la cellulose, dont le rendement énergétique est dix fois plus élevé que celui de l'alcool brésilien. Aujourd'hui, la technologie pour transformer la cellulose d'eucalyptus en carburant est encore très sophistiquée et elle est entre les mains de Shell et British Petroleum. Ainsi, les plantations d'eucalyptus permettent d'assurer l'hégémonie et le contrôle des agrocarburants. Le remplacement de la matrice énergétique à base de pétrole par d'autres produits est en train de provoquer des changements dans la société, déjà prévus par le Groupe Rockefeller, qui consolide son contrôle de la matrice énergétique de la planète.

Heureusement, les fourmis dérangent les géants

L'illégalité des activités menées par les entreprises en complicité avec l'État est devenue évidente après la signature de contrats « d'économie forestière » avec les colons de la réforme agraire et la plantation dans les parcelles. Les contrats n'auraient pas dû être signés parce que les colons ne possèdent pas encore la terre. La plantation dans les nouveaux établissements a été une bonne stratégie de marketing. Les entreprises disaient partout que les plantations en régime de monoculture étaient bonnes et qu'elles jouaient un rôle social, puisque même les colons les faisaient. En mai de cette année, ces colons ont arraché les arbres et les semis d'eucalyptus qu'ils avaient plantés dans les parcelles.

Le Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST) a organisé une marche de 1 700 personnes entre septembre et novembre. Le 16 octobre il y a eu la Journée contre les multinationales et pour la souveraineté alimentaire. Ils ont campé devant Votorantim et coupé les eucalyptus plantés par Votorantim Celulose (à Bagé) et Stora Enso (à Rosario do Sul) pour attirer l'attention de la population et du gouvernement afin que celui-ci utilise les fonds publics à d'autres fins et non pour financer ces grandes entreprises.

Cette année, Votorantim (VCP) a reçu 40 millions de la Banque nationale de développement économique et social (BNDES), qui n'est sociale que de nom. Les banques Caixa RS, Banrisul et BRDE ont déclaré qu'il y a des ressources en abondance pour financer la sylviculture. Les entreprises de pâte ont des liens avec les couronnes européennes et, au Brésil, elles bénéficient d'avantages et d'exonérations d'impôts en vertu de la Loi Kandir. Ainsi, elles exportent quatre-vingt-quinze pour cent de la pâte sans payer d'impôts. À Rio Grande do Sul, les entreprises exportatrices sont exonérées de l'ICMS (impôt sur la circulation de marchandises et de services). Pendant ce temps-là, la population attend indéfiniment des prêts pour de petits projets de tourisme ou d'agro-écologie et pour la création d'un réseau de production qui donne lieu à un développement durable.

En plus de la pression populaire, les ONG écologistes ont intenté une action en justice pour exiger le respect des lois environnementales et l'examen de la division en zones de plantation. Ces derniers temps, le juge fédéral Clarides Rahmeier a transféré de la sphère étatique à l'organisme fédéral IBAMA la mission de libérer des zones pour la sylviculture à Rio Grande do Sul. Cette mesure a attisé le débat. Les maires de certaines municipalités sont allés à la capitale pour mettre en question la décision judiciaire. Le moindre changement introduit dans les plans établis par le gouvernement et les entreprises fait pousser les hauts cris à ces dernières, qui se mettent à divulguer des chiffres astronomiques concernant la diminution possible des investissements dans l'État.

Interviewé à propos de cette décision, le directeur des opérations d'Aracruz, Walter Lídio Nunes, a dit : « On nous a invités à développer la Moitié Sud [de l'État]. Nous sommes étonnés que le juge remette en question un état de droit. Nous allons prendre du retard par rapport au chronogramme. » L'état de droit dans lequel nous vivons est en fait celui du capital, qui domine l'environnement et la population. Grâce à la mobilisation sociale et juridique, on peut espérer que quelque chose changera dans la politique actuelle. Après tout, des milliers de fourmis ont assez de force pour renverser un géant.

Ana Paula Fagundes, biologiste, sorriam@hotmail.com. Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez visiter le site : www.defesabiogaucha.org.

*Quilombola : au Brésil, descendant d'esclaves fugitifs.

[index](#)

– Indonésie: la politique gouvernementale en matière d'huile de palme

En analysant l'évolution de la législation indonésienne en matière de plantations, il est possible d'identifier cinq étapes en ce qui concerne l'huile de palme. Nous les appellerons l'étape PIR-Trans (jusqu'en octobre 1995), l'étape de la déréglementation (1995-1996), l'étape de la privatisation (1996-1998), l'étape des coopératives (1998-2002) et l'actuelle étape de décentralisation (2002-2006). Il convient de signaler que ces étapes n'ont pas été entièrement discrètes et que le début d'une nouvelle étape n'a pas impliqué la fin des processus antérieurs.

L'étape PIR-Trans. Avant octobre 1993, les efforts du gouvernement pour établir des plantations de palmier à huile consistaient à prendre des zones boisées des îles extérieures et à les attribuer à des opérateurs de PTPN [entreprise étatique de plantation], lesquels contrôlaient aussi bien des établissements *inti* [exploitation à grande échelle sur de grandes étendues] que des établissements *plasma* [établissements exploités par des petits propriétaires]. Les petits propriétaires et la main-d'œuvre étaient fournis par le Programme de Transmigration. En 1986 et 1990, des lois ont été approuvées pour améliorer la coordination entre les organismes gouvernementaux et accélérer les démarches d'obtention des permis nécessaires pour pouvoir transformer des terres boisées. Le contrôle des forêts restait centralisé dans les bureaux forestiers régionaux (*Kanwil Kehutanan*), qui étaient autorisés à destiner à des plantations un maximum de 100 ha.

Pendant cette période, les droits fonciers coutumiers des communautés n'ont pas souvent été reconnus. Les autochtones étaient plutôt insérés dans les plans de Transmigration, en les réinstallant soit dans des villages de migrants composés de gens du pays (*Translok*), soit dans des villages mixtes (*Transmigrasi sisipan*) où il y avait des gens du pays et des migrants venus de Java, Madura et Bali, avec l'aide de l'État. La plupart des plans PIR-Trans accordaient 2 hectares seulement à chaque famille, qui était censée planter la moitié de riz et l'autre moitié de palmier à huile pour approvisionner les usines établies autour de la propriété mère. Les migrants se plaignaient de la mauvaise qualité des logements, du faible prix payé pour les régimes frais de fruits de palmier frais et des retards dans le paiement des salaires, le remboursement des dettes et le transfert des titres de propriété.

L'étape de la déréglementation. En octobre 1993, deux lois ont été approuvées dans le cadre de la Politique nationale de déréglementation, dont l'objectif principal était de donner aux gouverneurs locaux davantage d'autorité pour promouvoir le développement régional, tout en veillant à ce que les entreprises privées prennent des engagements de longue durée dans les zones dans lesquelles elles investissaient. En vertu de ces lois, les gouverneurs pouvaient délivrer des permis pour la conversion de zones boisées de jusqu'à 200 hectares, tandis que celles qui dépassaient les 200 hectares restaient sous la responsabilité de la Direction générale de l'agriculture étatique, à Jakarta. Les entreprises privées qui demandaient des permis de conversion des forêts n'étaient pas autorisées à transférer la propriété des contrats ainsi obtenus.

L'étape de la privatisation. Pendant les dernières années de la dictature de Suharto, il y a eu un mouvement concerté à travers plusieurs secteurs, y compris les plantations étatiques, pour privatiser les entreprises paraétatiques, encourager les initiatives du secteur privé et faciliter l'investissement direct étranger. Plusieurs lois ont été approuvées pour accélérer ainsi le développement des plantations étatiques et faire en sorte que les compagnies aient toutes les mêmes opportunités. Les démarches que ces dernières devaient faire pour obtenir des permis d'exploitation ont été clarifiées : d'abord un permis temporaire d'un an pour le démarrage (*ijin prinsip*), qui pouvait être transformé en permis permanent (*ijin tetap*) auquel il était possible d'ajouter un permis d'expansion (*ijin perluasan*). Les entreprises qui pensaient convertir des forêts devaient d'abord obtenir le consentement des entreprises forestières concernées qui avaient des permis d'exploitation (HPH) sur les mêmes zones. Une nouvelle loi a stipulé aussi que les forêts défrichées et plantées de plantations étatiques devaient être classés comme terres agricoles mais sans que cela implique le droit à un permis de plantation.

L'étape des coopératives. La chute du régime Suharto a donné lieu à une période de réformes (*reformasi*) grâce à laquelle les politiciens qui avaient des idées différentes sur le développement rural ont gagné temporairement du pouvoir. Il y a eu des efforts pour encourager des méthodes de développement permettant aux communautés locales de tirer des avantages plus directs de la terre et des ressources naturelles. Tandis qu'une loi a été approuvée qui interdisait la transformation des forêts en forêts protégées (*hutan lindung*), pour harmoniser les procédures d'aménagement du territoire local et régional, un décret a autorisé la délivrance de permis de plantation sur trois ans (*ijin usaha perkebunan*) à des coopératives, qui étaient délivrés par les gouverneurs provinciaux dans le cas d'étendues de jusqu'à 1 000 hectares et par le ministère central des Forêts et des Plantations étatiques dans le cas d'étendues de jusqu'à 20 000 hectares.

L'étape de décentralisation. La chute de Suharto a été suivie aussi d'un changement politique radical en Indonésie. Les législatures et les gouvernements locaux ont bénéficié de beaucoup plus de pouvoir pour contrôler les terres et les ressources et pour administrer les budgets régionaux. Depuis 2002, ces changements ont eu de l'incidence sur le développement du secteur de l'huile de palme, tout en limitant pour les autorités locales la possibilité d'encourager les plantations de dimensions moyennes. Une nouvelle loi permet aux autorités du district (*bupati*) de délivrer des permis concernant jusqu'à 1 000 hectares, tandis que dans les cas des terres qui dépassent les frontières du district la responsabilité revient aux gouverneurs provinciaux. Néanmoins, le ministère de l'Agriculture peut délivrer des permis pour des exploitations de plus de 1 000 hectares. En outre, en réponse aux inquiétudes concernant la rapidité avec laquelle on défrichait les forêts pour établir des plantations, alors qu'il y avait des vastes étendues de terre dégradées disponibles, en 2005 le gouvernement a approuvé une autre loi qui établit un moratoire sur la conversion des forêts en plantations étatiques.

Ce moratoire a été adopté à la suite de la signature d'un protocole d'accord entre le gouvernement de l'Indonésie et le FMI ; pourtant, il n'a pas été précisé pendant combien de temps il devait être maintenu, ni s'il interdisait la conversion des forêts ou le changement de statut des forêts pour permettre la plantation. En février 2005, le ministère des Forêts a adressé deux circulaires contradictoires au gouvernement local. L'une disait que le moratoire était toujours en vigueur, tandis que l'autre disait que, en vue d'optimiser l'utilisation des terres boisées comme plantations étatiques, le ministère allait évaluer les propositions de conversion. Des contradictions du même genre peuvent être détectées dans la réponse du ministère à la proposition d'établir une plantation de palmier à huile de 1 800 hectares au cœur de Bornéo.

Extrait de : "Promised Land: Palm Oil and Land Acquisition in Indonesia - Implications for Local Communities and Indigenous Peoples", Forest Peoples Programme, Sawit Watch, HuMa et World Agroforestry Centre, [http://www.sawitwatch.or.id/images/Publikasi/Land%20Acquisition%20\(English\).pdf](http://www.sawitwatch.or.id/images/Publikasi/Land%20Acquisition%20(English).pdf).

[index](#)

– Laos : la promotion des plantations d'arbres

Durant les deux dernières années, le Laos a vu augmenter de façon spectaculaire l'investissement étranger direct dans les plantations commerciales d'arbres. D'après la Commission de la Planification et l'Investissement du pays, 21 projets pour un total de 18,3 millions USD ont été approuvés en 2005, tandis qu'en 2006 il y en a eu 39 pour un total de 458,5 millions et qu'en février 2007 il y avait 9 projets approuvés et 16 autres en attente, pour un total de 342 millions de dollars. Pour en donner un panorama rapide : des entreprises chinoises investissent dans des plantations d'hévéa dans le Nord du Laos, des entreprises de caoutchouc vietnamiennes se sont installées dans le Sud et quatre compagnies sont en train d'établir des plantations d'arbres à pâte dans la région centrale (Oji Paper, japonaise, Advance Agro, thaïlandaise, Grasim, indienne et Stora Enso, suédo-finnoise). Les raisons de cette croissance ininterrompue d'année en année sont complexes, mais un ensemble de politiques gouvernementales ont joué un rôle essentiel dans la promotion des plantations industrielles d'arbres. Il y a eu une série de plans nationaux et de stratégies forestières, depuis l'interdiction de l'exportation de bois manufacturé en 1989 et le décret interdisant la coupe commerciale en 1991.

La dernière en date est la Stratégie forestière nationale 2020, publiée en juillet 2005, après 5 ans de travaux. Cette stratégie prévoit d'augmenter le couvert « forestier », qui passerait de 40% à 70% d'ici 2020, en établissant des plantations industrielles d'arbres sur plus d'un million d'hectares. Les entreprises de plantation sont exonérées d'impôts fonciers et d'autres charges, et obtiennent des droits d'exploitation des terres pour des périodes de 30 à 50 ans, ou plus dans certaines zones économiques spéciales.

Pourtant, il n'est pas possible de connaître les racines profondes du boum des plantations sans analyser le programme de distribution de la terre et des forêts, qui a été (et qui reste) fondamental pour que les plantations commerciales disposent de terres.

Les activités de distribution de terres ont commencé au début des années 1990, et elles ont été consolidées en 1996 dans un programme national de distribution des terres boisées. Ce programme (LFA) a été conçu comme instrument principal pour démarquer les frontières coutumières des villages et donner aux villageois des droits temporaires d'exploitation des terres et des ressources forestières, avec la promesse (en général non tenue) de leur accorder des droits permanents aux dernières étapes de sa mise en œuvre.

Le LFA est bientôt devenu l'un des principaux moyens d'atteindre l'objectif fixé en matière de plantation d'arbres. Le territoire traditionnel de chaque village a été défini et de nouvelles cartes dressées. La nouvelle carte du village était conçue de manière à contenir la population actuelle plus quelques terres en réserve pour les générations futures. Les terres agricoles ont été distribuées par unités d'exploitation, comme prévu par la loi, et les terres boisées ont été classées suivant les cinq catégories prévues par le Code foncier.

Or, si ce programme contenait de nombreux éléments progressifs, la réorganisation et la redistribution qu'il impliquait ont eu des conséquences graves pour les communautés traditionnelles, qui constituent 80% de la population du Laos, parce qu'elles ont été mises en œuvre en association avec une politique visant à stabiliser, puis à éliminer, l'agriculture itinérante avant 2010.

Sous la pression de cet « objectif national », les jachères non exploitées n'ont plus été reconnues comme terres agricoles et elles ont été systématiquement désignées « forêts dégradées ». En fait, cela s'éloignait considérablement des termes du code forestier, qui dit que les terres forestières dégradées sont celles où la forêt ne se régénère pas naturellement. Habituellement, la jachère est exactement le contraire : une terre qui a été réservée, dans le cadre du système traditionnel de rotation des cultures, spécifiquement pour qu'elle puisse se régénérer et retourner à son état originel. Dans la plupart des cas, ces terres étaient au départ des forêts.

Les terres ainsi classées en application du LFA ont atteint un tiers de la surface totale, c'est-à-dire que de vastes

étendues de jachères ont été rayées des cartes dans tout le pays et affectées à la plantation d'arbres.

Bien entendu, cela arrangeait les entreprises de plantation d'arbres, qui avaient grand intérêt à occuper les jachères au lieu d'être obligées (par la loi) à se contenter des terres dégradées les plus mauvaises et les moins fertiles, où la forêt n'allait jamais repousser. Dans certains cas, les entreprises ont utilisé leur influence pour que des terres fertiles soient classées comme dégradées. Le décret formalisant le programme de distribution de terres et de forêts a permis aux compagnies laotiennes et étrangères d'obtenir des terres boisées pour y établir des plantations d'arbres.

Une de ces entreprises était la BGA, d'origine néo-zélandaise, dont les concessions ont par la suite été reprises par la société japonaise Oji Paper. Bien que certains villages aient empêché Oji d'établir des plantations dans leur terre, dans beaucoup de cas le personnel de l'entreprise de plantation réussissait à obtenir les meilleures terres en réunissant l'équipe du programme à l'endroit voulu et en indiquant quelles terres devaient être considérées comme « dégradées » d'après les images satellite. Ensuite, les fonctionnaires gouvernementaux aidaient l'entreprise à obtenir les terres des gens du village.

L'enthousiasme du gouvernement du Laos pour les plantations d'arbres s'est souvent avéré injustifié. Dans bien des cas, les entreprises se sont contentées de profiter des règlements, d'obtenir des forêts saines, d'exploiter le bois des nombreuses essences de prix qu'elles contenaient, d'y faire une plantation d'arbres pitoyable et de plier bagage. Au début de cette année, le gouvernement a reconnu l'existence de ces problèmes et déclaré l'interdiction de nouvelles concessions de plus de 100 hectares.

En 2003, 113 000 ha de plantations avaient été établies dans le pays. Ce chiffre est monté à 146 000 ha en 2005, avec un taux de survie de 66%. La Stratégie 2020 reconnaît que la productivité est plus faible que prévu. Malheureusement, les plans pour améliorer la situation incluent l'établissement de plantations plus larges et l'adoption de nouvelles technologies forestières. Très probablement, cela apportera de nouveaux problèmes aux gens du pays, qui ont très peu de possibilités de s'opposer à ces changements.

Du côté positif, le gouvernement est maintenant en train de faire le point sur la diminution des zones boisées et l'augmentation massive des concessions accordées à des entreprises étrangères et nationales dans tout le pays. En 1982, les forêts couvraient 47% du territoire, mais ce chiffre est tombé aujourd'hui à 35%. Le nouveau service national d'aménagement du territoire a demandé la suspension des concessions pour des projets agricoles et de plantation d'arbres, dans le but de revoir la politique et de réévaluer les grands projets pour vérifier qu'ils respectent la législation. Le peuple laotien attendra avec impatience les résultats de cette analyse.

Rebeca Leonard, <http://www.terraper.org>

[index](#)

– Cameroun : moyens étatiques pour la promotion des plantations de palmier à huile

Les politiques économiques du Cameroun depuis son indépendance se sont caractérisées surtout par la promotion institutionnelle des grandes plantations industrielles. Entre 1971 et 1981, l'État y a consacré non moins de 60 % des fonds publics réservés au développement agricole. Le plus important est que ces grandes plantations ont toujours été dominées, et le sont encore, par une poignée de sociétés agro-industrielles, très protégées, oligopolistiques et dépendantes de technologies à grande intensité capitalistique. L'établissement et l'expansion de ces plantations ont comporté de gros investissements (des prêts) qui les ont rendues très dépendantes du capital étranger, mais aussi de la technologie et de la gestion étrangères.

L'initiative la plus récente en faveur des plantations est le « projet palmier à huile 2001 » du ministère de l'Agriculture. Considéré comme une « priorité nationale », ce projet a été lancé dans le cadre d'une « politique volontariste de

modernisation de l'agriculture ». Il vise à promouvoir le développement du secteur agro-industriel et celui des « plantations villageoises », un système de sous-traitance favorable aux agro-industries qui incarne la « nouvelle ère » de l'expansion du palmier à huile dans le pays. L'objectif est d'accroître la superficie plantée d'au moins 5 000 ha par an, de manière à produire 250 000 tonnes d'huile de palme d'ici 2010.

Pourtant, quelques autres initiatives avaient déjà été mises en place pendant les années 1990 : l'État avait encouragé l'établissement des dénommées plantations villageoises au moyen de trois projets principaux. Le projet « Pépipalm », financé par l'Union européenne et coordonné par le ministère de l'Agriculture, vise à assurer la supervision technique et le soutien financier d'un réseau de pépinières privées de semis sélectionnés de palmier à huile. Un système de surveillance et des contrôles réguliers ont été établis. Dans l'ensemble, ces pépinières ont vendu aux petits planteurs environ 45 000 plantes en 2000, 73 000 en 2001 et près de 130 000 en 2002. Il y a ensuite le projet « SOWEDA » (*South West Development Authority*), qui propose diverses activités concernant la formation technique rurale et la supervision des plantations villageoises. Finalement, le « Projet pôles de développement rural » (PPDR), créé en 1993, se concentrait sur la promotion des plantations villageoises contractuelles.

Au plan international, le principal programme de promotion des plantations de palmier à huile est le résultat de l'initiative « pays fortement endettés » lancée en 1996 par le G7 et administrée par les institutions financières internationales. Pour être éligibles, les pays doivent remplir plusieurs conditions strictes et, en particulier, présenter un « document sur la stratégie d'atténuation de la pauvreté » montrant comment seront utilisées les ressources obtenues pour l'allègement de la dette. Dans le cas du Cameroun, ce document inclut une section spécifiquement consacrée au secteur du palmier à huile. Son objectif est d'accroître la production et la productivité du palmier à huile de manière à couvrir les besoins nationaux (déficitaires) et d'améliorer la compétitivité du pays. La stratégie de développement est fondée sur : (1) le développement du secteur agro-industriel (par la privatisation, l'augmentation de la production et la définition de nouveaux rapports contractuels avec les planteurs villageois) ; (2) le développement du secteur villageois (utilisation de semis améliorés, formation technique, augmentation de la productivité) ; et (3) la formulation d'un meilleur cadre de recherche, surtout par le biais de l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD), qui s'adonne particulièrement à la production et la sélection de semences de palmier à huile. La Banque mondiale et la FAO jouent un rôle clé dans la promotion de ce programme, tandis que la France lui apporte son soutien technique et financier, surtout par l'intermédiaire du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). Les crédits alloués au programme ont déjà atteint six millions d'euros et, en 2004, non moins de 8 000 ha de palmiers sélectionnés avaient déjà été plantés.

Ce bref examen des principaux programmes pour la promotion des plantations de palmier à huile au Cameroun montre que le rôle de l'État – et celui des organismes internationaux – a été et continue d'être important, même en cette époque de néo-libéralisme censément non interventionniste.

Julien-François Gerber, adresse électronique : JulienFrancois.Gerber@campus.uab.es. Cet article est fondé sur : C. Bakoumé *et al* (2002), *Revue du secteur rural. Rapport palmier*, Yahoundé, IRAD/CIRAD/IITA/FAO, et sur : M.-A. Monfort (2005) : « Filières oléagineuses africaines », *Notes et études économiques*, n° 23, p. 55-85.

[index](#)

– Colombie : la forêt doit disparaître, c'est la loi qui le dit

La forêt doit disparaître, voilà ce que semblent dire les différents instruments créés en Colombie pour le secteur forestier. Pourtant, la plupart d'entre eux fixent des objectifs de conservation et de protection.

Le pays a bénéficié de déclarations officielles en matière de politique forestière en 1974, 1984, 1989, 1993, 1996 et 2000, en plus d'avoir souscrit les divers traités et conventions internationaux pour la conservation des forêts. Pourtant, la situation actuelle des forêts et des populations qui y sont étroitement liées montrent que leurs objectifs n'ont été

atteints que partiellement. Voilà l'une des conclusions auxquelles arrive un rapport de la Cour des comptes sur l'état des ressources naturelles et de l'environnement (Contraloría General de la Nación, 2002). Ainsi, même les organismes de contrôle du pays témoignent de l'inefficacité de ces politiques qui, jointes à d'autres causes, ont abouti au déboisement et à la dégradation des forêts du pays.

Les politiques mentionnées et le Plan national de développement forestier ont servi de point de départ à la Loi 1021 ou Code forestier général, approuvée en 2006 pour régir les activités du secteur forestier. Comme nous le verrons plus loin, cette loi facilite en fait la réalisation d'activités nuisibles pour les forêts et les communautés qui les habitent, et la situation est encore aggravée par la politique nationale de soutien des agrocarburants, appliquée depuis 2002.

La situation préoccupante du patrimoine forestier ressemble à ce qui se passe dans d'autres pays de la région intertropicale. Dans tous les cas, elle découle d'une logique « extractiviste », qui ne voit dans la nature qu'une source de richesses et méprise absolument les peuples des forêts et les droits environnementaux. Ainsi, il existe dans le pays un ensemble considérable de normes et de mesures favorables à l'exploitation des forêts et à l'établissement de plantations, souvent importées de pays que l'on prend comme modèle, comme le Chili.

Les traces de cette logique nocive se voient déjà dans les premières normes formulées au sujet du patrimoine forestier. C'est le cas de la loi n° 200 de 1936 sur le régime foncier, suivant laquelle sont propriété privée « les propriétés rurales occupées par des particuliers, cette occupation consistant dans l'exploitation économique de la terre par des interventions positives telles que les plantations, l'élevage et autres de la même importance économique » (Sénat de la Colombie, 1936). Ainsi, le déboisement et les plantations sont considérés comme positifs, et cette notion se maintient encore aujourd'hui, bien que la rédaction des textes fasse appel à des euphémismes pour dire le contraire. Cette même idée, suivant laquelle la destruction d'un écosystème est une amélioration, figure dans le manuel sur les statistiques des finances publiques publié en 2001 par le Fonds monétaire international.

Le mode d'acquisition de la terre a été réglementé de la même manière et n'a jamais changé depuis, de sorte que la Colombie a atteint l'un des niveaux de concentration de la propriété foncière les plus élevés du monde entre les mains de moins de cinq mille latifundistes (Mondragón, 2003). Soulignons que cette concentration a été bâtie au cours d'un processus violent qui inclut le dépouillement des autochtones, le para-militarisme et la « narcocratie » (Mejía, 2007).

Or, les directives nationales ne concernent pas seulement l'aménagement (qui, dans ce cas, équivaut à l'exploitation) : elles ont encouragé la création d'entreprises agro-industrielles, responsables en grande mesure de la dévastation des écosystèmes et de la violation des droits humains et écologiques du pays, comme dans le cas de l'appropriation violente des terres communautaires pour la production de palme dans la région du Chocó (Mejía, 2007). Le document CONPES 2786 de 1995 en est un exemple. Dans son rapport de 2007, Mejía fait l'inventaire suivant des encouragements, incitations et exemptions qui visent à favoriser les cultures tardives, destinées à l'exportation ou à la fabrication d'agrocarburants, à partir des informations du ministère de l'Agriculture :

- CIF, « Certificado de Incentivo Forestal », Loi 139 de 1994 : donation de jusqu'à 75% des frais d'établissement et de 50% des frais d'entretien des plantations, de la deuxième à la cinquième année.
- ICR, « Incentivo de Capitalización Rural » : jusqu'à 40% des crédits pour la modernisation rurale, l'établissement et le soutien des petits producteurs.
- AIS, « Agro Ingreso Seguro » : couvrant jusqu'à 100% du projet dans le cas des petits producteurs, jusqu'à 80% des coûts directs dans le cas des moyens producteurs, au taux DTF moins deux points, délai de 15 ans et 3 ans de grâce.
- FAG : garantie de réescompte de crédits présentés à FINAGRO lorsque le producteur ne donne pas les garanties habituellement exigées par les banques.
- Décret 1970 de 2005 : exonération pendant dix ans d'impôt sur le revenu pour les cultures de rendement tardif.
- Loi 686 de 2001 pour encourager la production de caoutchouc au moyen d'un fonds alimenté par 3% des ventes.
- Loi 101 de 1993, portant création d'un fonds pour la stabilisation des prix de l'huile de palme.
- Loi 788 de 2002 exonérant l'éthanol de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) et des impôts et surtaxes appliqués aux carburants. Ces exonérations ont été estimées à 100 millions de dollars par an. (Mondragón, 2007, citant Aurelio

Suárez Montoya).

En plus de ce qui précède, il faut compter les dégrèvements accordés au reboisement qui figurent dans le code des impôts colombien. Ils rendent les impôts si infimes que les grandes entreprises forestières comme Smurfit-Kappa préfèrent les appliquer à la place de l'autre liste d'encouragements, parce que c'est plus rentable pour elles (Un fonctionnaire de CORPOCALDAS, communication personnelle).

Cet ensemble de facilités pour le secteur et les entreprises forestières s'insèrent dans le cadre du code forestier actuel, qui est très défavorable pour le patrimoine forestier colombien et pour les communautés, comme on le voit quand on l'analyse des points de vue social, environnemental, culturel et même juridique. Deux actions ont été intentées contre cette loi, considérée comme inconstitutionnelle. Dans le premier cas, l'objectif recherché est qu'elle soit déclarée inapplicable ; dans le deuxième, l'objectif est de faire éliminer plusieurs articles parmi les plus nuisibles, qui ont provoqué la réaction de divers secteurs de la population du pays, dont les écologistes, les noirs, les indigènes, les paysans et les universitaires.

Parmi les implications les plus graves de cette loi figurent celles qui concernent les énergies renouvelables (agrocultures), les conditions pour que les communautés autorisent l'exploitation de leurs territoires collectifs, l'élimination des autorités environnementales régionales chargées du contrôle et de la supervision des plantations forestières en régime de monoculture (ce qui arrive déjà dans les plantations comme puits de carbone), la définition des forêts comme entrepôts de bois, l'utilisation de la certification forestière pour accorder davantage de bénéfices et d'exemptions aux exploitants forestiers, l'encouragement de la coupe illégale, l'affaiblissement des droits que les peuples, communautés et groupes ethniques ont acquis le long de luttes historiques et que la loi vient maintenant éliminer.

Au vu des défauts évidents que comporte cette loi, surtout en ce qui concerne les droits communautaires, le tribunal constitutionnel a demandé à des organismes aussi importants que la Cour des comptes de la nation que la loi soit intégralement déclarée inapplicable (Procuraduría, 2007), ce qui vient confirmer la validité des plaintes des divers secteurs sociaux.

Du fait que les voies légales ne sont pas considérées comme le seul moyen d'atteindre les objectifs des mouvements sociaux et des personnes affectées, ceux-ci se sont unis pour résister à l'agression du modèle forestier et de ses plantations. Dans ce but, ils ont créé le « Front pour la vie et contre le désert vert », un mouvement qui rejoint la lutte pour la défense du territoire, des peuples et de leur patrimoine des organisations groupées dans la Réseau latino-américain contre la monoculture d'arbres, RECOMA.

Ce réseau est constitué par des organisations de base, des communautés paysannes, des organisations sociales et des assemblées indigènes du sud-ouest du pays, la région où sont concentrées les plantations de pins et d'eucalyptus, à mi-hauteur sur la cordillère. Ces plantations portent atteinte au territoire, à l'eau, aux modes de vie traditionnels et aux cultures indigènes et paysannes. C'est à travers ce réseau que le peuple colombien résiste à un modèle qu'il n'accepte pas et qui, par conséquent, manque de légitimité. En même temps, c'est là qu'il bâtit les projets qui permettent de recréer la vie de la manière que nous imaginons chaque jour.

L'amère conclusion est qu'en Colombie comme dans bien d'autres cas, la législation, les réglementations, les exemptions et les encouragements conçus pour le secteur forestier contribuent à détruire et dégrader les forêts et donc à aggraver la situation des peuples et communautés qui habitent les forêts et qui en dépendent pour survivre.

Diego Alejandro Cardona, CENSAT, adresse électronique : selvas@censat.org

[index](#)

– Australie : les nombreux subsides dont bénéficie Gunns en Tasmanie

Tout récemment, la Tasmanie a été élue deuxième parmi les endroits les plus beaux du monde à visiter par le tourisme international. En effet, elle possède des montagnes spectaculaires, des forêts anciennes, des plages intactes, une faune abondante et unique, un climat frais tempéré et une faible population.

La plupart de ces caractéristiques ont été inscrites au Patrimoine mondial. On y trouve des chemins de promenade et de randonnée d'une beauté à vous couper le souffle. Malgré ses petites dimensions, l'île possède aussi des terres agricoles qui sont parmi les meilleures de l'Australie, bénéficiant d'une pluviométrie généralement bonne, et elle est fière de son « image de propreté et de verdure ».

Or, les mêmes caractéristiques qui la rendent si attrayante risquent de causer sa perte, car les touristes et les habitants ne sont pas les seuls à les apprécier : elles sont aussi un aimant qui attire les prédateurs. Ils arrivent sous la forme de géants de l'industrie du bois, qui ne voient notre héritage que sous l'optique de l'argent. À présent, ils sont en train de détruire ce qui devrait appartenir non seulement aux Tasmaniens, mais au monde entier.

Pourtant, la situation est endémique, car le danger principal vient de l'intérieur. Au cours de nombreuses années, la compagnie tasmanienne Gunns a progressivement obtenu le contrôle non seulement des forêts mais aussi du gouvernement, à tel point qu'elle est devenue propriétaire ou presque de l'État entier. Il s'agit de l'entreprise la plus grande de la Tasmanie, et l'un des principaux fournisseurs de particules de bois de l'hémisphère Sud. La Tasmanie exporte en ce moment plus de particules que tous les autres États australiens ensemble, alors qu'elle est, de loin, le plus petit de tous et que sa population ne dépasse pas 500 000 personnes. L'influence de Gunns est si grande qu'on l'appelle localement « le gunnerment ». À présent, la compagnie veut construire une usine de pâte, et les gouvernements étatique et fédéral s'empressent de la satisfaire. D'énormes subsides et crédits ont afflué et, en retour, Gunns est devenue un gros donateur de TOUS les partis politiques. Malgré l'opposition presque absolue des Tasmaniens qui, dans tous les sondages d'opinion, ont déclaré catégoriquement qu'ils ne voulaient pas de cette usine ni des saletés qui viendraient avec, le projet a traversé au pas de course toutes les étapes d'approbation, en réduisant au minimum les normes d'évaluation écologique qui lui sont applicables. En fait, l'entreprise a été légalement exonérée de tout paiement de dommages découlant de son activité qu'on puisse lui réclamer à l'avenir !

Avec l'usine sont arrivées les entreprises de gestion des services d'investissement (MIS), de grandes multinationales qui s'occupent de « parcelles forestières » exonérées d'impôts, qui sont en fait des plantations en régime de monoculture. Le gouvernement fédéral leur a accordé cette exonération sous prétexte que les plantations peuvent être utilisées comme puits de carbone en échange de la pollution industrielle. Du fait que l'Australie n'a pas ratifié le Protocole de Kyoto, cela donne au gouvernement un prétexte pour que sa lourde industrie continue d'émettre des gaz à effet de serre : avec 22 tonnes par personne, l'Australie possède le record du monde des émissions de CO₂ !

La fausseté de ce raisonnement réside dans le fait que les plantations ne sont rien d'autre que des cultures rotatives de plus longue durée, et qu'elles ne peuvent donc compenser aucune émission de dioxyde de carbone. Pour qu'elles fonctionnent comme puits de carbone il faudrait que les arbres restent debout pendant au moins 50 ans. La période de croissance de treize ans est une illusion dont se servent les politiciens et les MIS pour justifier ces cultures. Après les treize premières années, la plantation devient un champ récolté tous les ans, dans un cycle continu de production qui rend à l'atmosphère le même volume de dioxyde de carbone qu'elle avait stocké. Personne n'y gagne, à l'exception des MIS qui ont bien profité de l'exonération d'impôts ; quant au gouvernement, il continue de permettre de polluer ailleurs.

Mais il n'y a là qu'un aspect du problème. Grâce à l'exonération d'impôts, l'afflux de capitaux est tel que les MIS sont maintenant en train d'acheter toutes les terres agricoles de la Tasmanie pour les transformer en plantations. Gunns est l'une de ces entreprises. Elle peut offrir plus que n'importe quel agriculteur authentique et, dernièrement, elle a utilisé son argent et son influence pour que les plantations soient définies comme des « cultures agricoles » ; elle a

fait modifier ensuite la législation concernant la protection des terres agricoles pour que ce nouveau « produit » passe avant tous les autres. Selon la législation actuelle, les plantations ne sont pas soumises aux autres lois et plans qui gouvernent l'agriculture authentique, et elles ne paient ni taxes ni impôts fonciers. Les conditions sont si avantageuses que dès la vente de la première récolte l'entreprise y gagne, et elle obtient en plus la terre pour rien. À partir de là, tout est profit.

Pourtant, ce ne sont pas ces plantations qui vont alimenter l'usine de pâte de Gunns ; elles sont réservées au marché d'exportation de particules. L'usine va consommer les forêts anciennes qui restent en Tasmanie, celles qui rendent l'île unique. Dans un accord privé entouré de secret, le Service forestier de la Tasmanie a donné à Gunns l'accès aux forêts non protégées, à un prix dérisoire, pendant vingt ans. L'entreprise ne paie que 12 dollars australiens par tonne de bois, c'est-à-dire la moitié du prix du bois de plantation. Et ce prix n'est même pas garanti, puisqu'il a été fixé par rapport au prix international de la pâte : si ce dernier s'effondre (comme on le prévoit), ce que Gunns paiera diminuera aussi, et si le prix international tombe au-dessous de 500 USD par tonne, le prix pour Gunns deviendra négatif ! Bref, nous allons payer Gunns pour qu'elle détruise nos forêts.

Pour improbable que cela paraisse, telle est presque la situation à l'heure actuelle, puisque la contribution du Service forestier de la Tasmanie aux coffres de l'État a été de zéro pendant les deux dernières années et, avant cela, il n'obtenait que 2,61 dollars australiens par tonne. Et pourtant, Gunns affiche des profits énormes, qui partent tous chez les actionnaires du continent et de l'étranger. La Tasmanie n'en récolte que des miettes, payées en salaires minimum aux sous-traitants qui coupent et transportent ce butin vers les trois grandes usines de particules. À l'heure actuelle, il s'agit de 3,5 millions de tonnes par an, qui monteront à 8 millions de tonnes lorsque l'usine sera en production.

Cela se passe avec l'entière complicité du gouvernement local, qui s'est fortement opposé à la réalisation de toute enquête en matière de corruption par la commission locale ou par la Commission nationale royale. Tous les politiciens importants de l'État et du pays semblent s'être alliés avec ces géants du bois, et il y a lieu de se demander quand et comment dépensent ces derniers quelques-uns des subsides qu'ils reçoivent. Il peut ne pas être inutile de savoir que deux anciens Premiers ministres de la Tasmanie appartiennent maintenant au Conseil d'administration de Gunns.

Barnaby Drake, adresse électronique : beepics@bigpond.com

[index](#)

Bulletin mensuel du Mouvement mondial pour les forêts
Ce bulletin est maintenant disponible également en espagnol, en portugais et en anglais
Éditeur: Ricardo Carrère

Secrétariat International
Maldonado 1858, Montevideo, Uruguay
Mel: wrm@wrm.org.uy
Site internet: <http://www.wrm.org.uy>



